

Procès-verbal de la réunion n°4 du Conseil d'Administration du 30 Septembre 2013

Présents : Mmes I. Delrue, C. Porphyre, Mrs JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), J. Ringlet (*Vice-président*), P. Flament, A. Geurten, A. Kaison, J. Nivarlet, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Invitée : Bernadette Bresmal

Excusé : B.Scherpereel (*malade*)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h

Le président accueille Bernadette Bresmal, candidate à un poste de membre au Conseil d'Administration. Il lui souhaite la bienvenue. Il explique aux membres l'historique de la candidature et les antécédents "basketball" de la candidate. Etant donné que sa nomination ne peut être avalisée que par l'assemblée générale, elle assistera au conseil d'administration sans droit de vote jusqu'à l'élection prévue le 23 novembre 2013. Elle deviendra, à cette date, membre effectif du conseil d'administration si elle est élue.

A. Entretien avec les membres du Conseil d'Appel

Les membres du Conseil d'Appel B Ferrarin, JC Marchand, J Deliège et S. Dierge ont été convoqués par le Conseil d'Administration afin d'être entendus dans plusieurs dossiers qui ont été traités.

A titre préalable, le président rappelle les modalités de gestion des dossiers confiés aux organes judiciaires. Si leur indépendance est acquise, il convient que les organes judiciaires de l'AWBB, traitent les dossiers qui leur sont confiés de manière conforme aux principes généraux de droit, aux statuts de l'association et sans s'arroger des compétences qui ne sont pas les leurs.

Ensuite, il expose les motifs de l'évocation des 2 dossiers en question et explicite la position du conseil d'administration.

Après avoir entendu les arguments des membres du conseil d'appel, le conseil d'administration leur adresse de vives recommandations et s'engage à présenter à l'assemblée générale une proposition de modification statutaire appelée à définir des normes de sanctions en cas de fraude en matière d'affiliations.

B. Entretien avec Mr Jean-Claude Marchand

Revenant sur le courrier de Mr Marchand, le conseil d'administration rappelle que l'article PA 106 ne pouvait être d'application, monsieur JC Marchand ayant siégé lors de la séance incriminée. De plus, il souligne qu'il ne s'agissait pas d'une séance disciplinaire mais d'une audience d'instruction devant servir de base à une procédure administrative pour laquelle l'article PA 47. 5 ne trouvait pas à s'appliquer.

Monsieur JC Marchand prend acte de la décision du conseil d'administration

1. Approbation du procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16/09/2013

Le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2013 est approuvé sans remarques par les membres du Conseil d'administration.

2. Suivi des décisions du CDA

2.1. Courrier envoyé

Les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du courrier expédié par le secrétariat général.

2.2. Composition des groupements des parlementaires

La situation à ce jour :

BBW : Il manque la liste des membres effectifs aux Assemblées générales

HAI : OK

LGE : OK

LUX : Rien reçu

NAM : Rien reçu

2.3. Evocations de la saison 2012-2013

Après avoir constaté que 4 dossiers évoqués n'ont pas encore été suivis d'effet, le CDA décide de réactiver la procédure et renvoie tous ces dossiers au CJP de BBW via le procureur régional.

3. Exercice des compétences administratives du CDA 3.1. Demande

de dérogation Laure Delmarcelle id.39886 - 22/04/1986

Les membres du CDA sont saisis d'une requête de la joueuse qui demande l'annulation de la mutation effectuée en mai de Sombreffe vers Profondeville. Il semblerait que le club de Profondeville refuse la désaffiliation administrative de la joueuse qui n'a plus la possibilité de prêter en fonction de ses nouveaux horaires de travail.

Les membres du Conseil d'Administration décident de demander des informations complémentaires au Club de Profondeville concernant le refus de la désaffiliation administrative.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

3.2. Demande de dérogation UNION BELLAIRE

Concerne : Marine LAMARCHE id.336882 14/02/2002

Léa LABUCHERE id.370398 - 21/04/2000

Eva DEFFET id.340682 - 27/04/2001

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club pour que les 3 joueuses reprises ci-avant, puissent prêter dans les équipes garçons pendant cette saison 2013-2014.

Les membres du conseil d'administration décident d'accepter la demande du club.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

3.3. Statuts du club NOH

Le club a été inactif la saison passée, et n'a pas repris ses activités cette saison. Le club doit donc être considéré comme démissionnaire en application de l'article PA 86 et, à ce titre, ne peut percevoir des indemnités dans le cadre du PM12.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

3.4. Demande de JS Baulet

Les membres du CDA sont saisis d'une requête du club pour que 2 joueurs Loris VIGNERON id370722 (14/02/2008) & James EVRARD id371021 (05/04/2009), puissent prêter dans les équipes 3&3 pendant cette saison 2013-2014.

Etant donné l'avis de la direction technique, les membres du conseil d'administration décident de refuser la demande du club.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

4. Exercice des compétences judiciaires du CDA

4.1. Demande de recours en grâce de Julien Petit

Les membres du CDA ont reçu le document demandé au Conseil de l'intéressé.
Ils décident à la majorité de lever la suspension de l'intéressé à la date du 01/10/2013

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

5. Informatique

5.1. Offre REAL

Suite aux différentes questions posées, et à la suite de diverses discussions, les membres du conseil d'administration, à la majorité, décident de confier la réalisation de la comptabilité et la gestion administrative à la société Real Dolmen. Le dossier sera présenté pour avis à la commission financière.

6. Assemblée générale du 23 novembre 2013

6.1. Lieu

Compte tenu de l'occupation de la salle de conférence à l'ADEPS, l'assemblée générale se déroulera dans les locaux de l'ILON, Place de l'Ilon, 17, 5000 Namur – salle Houyoux – 3^{ème} étage.
L'accès au parking : 8, rue du Lombard, 5000 Namur (adresse pour GPS)

6.2. Retro Planning

Les propositions des budgets des départements doivent être rentrées pour le 8/10 auprès du trésorier général. pour être présentés au CDA du 14/10/2013.

Les documents seront publiés sur le site et envoyés le vendredi 25 octobre 2013.

6.3. Modalités d'élaboration du budget 2014

Le bureau se réunira le 12 ou le 13/10 de façon à présenter le budget au CDA du 14/10/2013.

6.4. Proposition de modifications statutaires en urgence

Normes de sanctions.

Propositions de modifications des nominations des membres – PA30 –

Des propositions seront étudiées pour la prochaine réunion.

7. Départements

7.1. Département arbitrage

7.1.1. Prise de connaissance du procès-verbal de la réunion du 23/09/2013 Les

membres du CDA ont pris connaissance du PV du département.

7.2. Département Promotion

7.2.1. Prise de connaissance du procès-verbal de la réunion du 13/09/2013 Les

membres du CDA ont pris connaissance du PV du département.

8. Nouvelles de la FRBB

8.1. Candidature à l'organisation d'un championnat d'Europe JEUNES 2014

La décision doit intervenir pour permettre l'inscription dont la limite est le 11 octobre 2013
Les membres du conseil d'administration décident de ne pas poser la candidature de l'AWBB à l'organisation d'un championnat d'Europe jeunes en 2014.

8.2. Composition du CDA de la FRBB

Le président informe les membres du CDA qu'à partir de la prochaine réunion, les secrétaires généraux de l'AWBB, BLB et VBL seront invités aux séances sans droit de vote.
Par ailleurs, il a été décidé que le trésorier de la FRBB proviendra de l'AWBB. Le trésorier général de l'AWBB est pressenti pour occuper le poste.

9. Divers

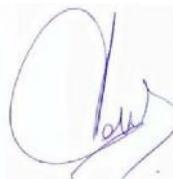
- 9.1.** *I. Delrue* : La réunion 3&3 aura lieu le 23 octobre à 19h00 à Jambes
- 9.2.** *C. Porphyre* : Entrepôt Assesse : travaux de déblaiement à réaliser.
- 9.3.** *A. Kaison* : Coaching dans une même série – réponse : non. Ni coach, ni assistant coach
- 9.4.** *A. Kaison* : Licences provisoire coaches. Fait de problèmes de compréhension du nouveau système.
- 9.5.** *J. Nivarlet* : TTA : Il existe des différences concernant les indemnités d'arbitrage en régionale. Sera adapté
- 9.6.** *J. Nivarlet* : Coupes jeunes : 2 équipes qualifiées : remise des matchs à cause du stage AWBB possible en application de l'article PC91
- 9.7.** *P. Flament* : Lettre reçue du président de FIBA Monde (Y. Mainini) concernant les modifications des règles FIBA au 01/10/2014
- 9.8.** *A. Geurten* : Le TTA doit être mis à jour.
- 9.9.** *J. Ringlet* : Réunion technique avec les coaches vacataires - contenu des cours à donner.
- 9.10.** *M. Collard* : Détail du budget – demander à Etienne

La réunion se termine à 22 heures 15

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre DELCHEF
Président



Lucien LOPEZ
Secrétaire général